MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2024 - 213

Approuvant la signature d'un marché subséquent à l'accord cadre voirie pour les travaux d'aménagement de voirie de la place du souvenir

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R2162-10 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision 2024-003 en date du 10 janvier 2024 approuvant la signature d'un accord cadre mixte multi-attributaire pour des travaux de voirie, d'aménagement et d'entretien de l'espace public

CONSIDERANT que la commune souhaite procéder à des travaux d'aménagement de voirie de la place du souvenir ;

CONSIDERANT que pour ce faire, la commune a consulté les deux titulaires de l'accord cadre voirie, conformément à l'article 1.6 du CCAP ;

CONSIDERANT que suite à cette consultation, l'offre de la l'entreprise TPS a été jugée comme étant la mieux disante ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un marché subséquent à l'accord cadre voirie 2023-05 concernant l'aménagement de voirie de la place du souvenir est conclu avec l'entreprise Travaux Publics de Soisy sise ZA du chênet, 6 rue de la montagne de Maisse à MILLY LA FORET (91490).

ARTICLE 2
Le montant du marché (offre de base + 2 PSE) s'élève à 312 518.46€ HT soit 375 022.15€ TTC.
La durée prévisionnelle du marché est fixée à 4 mois.

ARTICLE 3
La dépense sera inscrite au Budget Ville.

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le comptable public.

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 23/10/2024

Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20241023-DEC2024-213-CC
Date de télétransmission : 31/10/2024
Date de réception préfecture : 31/10/2024